F.F.T.T. Ligue I.D.F.
Comité Départemental des Yvelines

Saison 2023-2024

FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT

Coefficient épreuve : 1.25

Elles se dérouleront au Complexe sportif Pierre MAZEAUD
5 rue de Lattre de Tassigny
78210 Saint-Cyr l'Ecole
le Dimanche 24 mars 2024 sur 20 tables

Art 1. – Conditions de participation

Les finales par classement sont ouvertes à toutes les licenciées et à tous les licenciés « compétition »(1) des clubs des Yvelines (sauf les joueurs et joueuses de la catégorie « poussin »).

L'épreuve se déroule en trois échelons :
- échelon départemental
- échelon régional
- échelon national.

Art. 2 – Engagements et droits d'inscription

Chaque Club devra impérativement inscrire en ligne ses joueurs ou envoyer par écrit (Poste, E-mail) le formulaire joint à ce règlement, au plus tard le lundi 18 mars 2024.
Les inscriptions peuvent être faites individuellement (en ligne sur www.cd78fftt.fr.) ou collectivement par le club avec la fiche d'inscription jointe

Un joueur est obligé de s'inscrire dans le tableau correspondant à son classement.

Une liste définitive des participants sera diffusée sur le site du comité au plus tard le mardi 19 mars.

Le droit d'inscription est de 8 € par joueur inscrit.

Art. 3 – Responsables de l'organisation

- échelon national : Fédération (responsable fédéral désigné par elle)
- échelon régional : Ligue Régionale (responsable désigné par elle)
- échelon départemental : Comité Départemental

Art. 4 – Licenciation

Pour participer le jour de l'épreuve, les joueurs devront être en règle avec le règlement sur la certification médicale.
Tenue sportive selon les règlements de la FFTT (short et maillot obligatoires).

Art. 5 – Déroulement des parties

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.
La compétition se déroulera avec des balles agréées de couleur blanche fournies par le Comité.

(1)Lors de la saisie des résultats sur SPID, le logiciel transformera les licences « Loisir » en « Compétition ». La différence de tarification sera facturée.

Art. 6 – Forfait

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'échelon départemental se verra, en cas de forfait non excusé, infliger une pénalité financière dont le montant est fixé chaque année par la commission sportive départementale.

Art. 7 – Droit à l'image

En application de l'article L333-1 du Code du Sport, les participants autorisent la publication par le CD78 des photographies prises lors de cette compétition. Toutefois, le CD78 peut accepter une opposition expresse d'un participant qui serait formulée et motivée par écrit auprès du Comité

Art. 8 – Les finales départementales comportent 8 tableaux :

DAMES	Fin de pointage	Début des poules
Tableau A : joueuses classées de 500 à 599 points	12h40	13h10
Tableau B : joueuses classées de 600 à 799 points	12h40	13h10
Tableau C : joueuses classées de 800 à 999 points	13h55	14h25
Tableau D : joueuses classées de 1000 à 1299 points	13h55	14h25
MESSIEURS	**Fin de pointage**	**Début des poules**
Tableau E : joueurs classés de 500 à 899 points	9h00	9h30
Tableau F : joueurs classés de 900 à 1099 points	10h10	10h40
Tableau G : joueurs classés de 1100 à 1299 points	12h40	13h10
Tableau H : joueurs classés de 1300 à 1599 points	10h10	10h40

Les classements à prendre en compte sont les **classements officiels diffusés début janvier 2024** (Deuxième phase).

Art. 9 – Echelon départemental

9.1 Qualification des joueurs

Dans le tableau Messieurs E 500 à 899 pts, les 72 joueurs inscrits possédant le plus de points au classement officiel de janvier 2024, sont qualifiés ; dans les autres tableaux Messieurs, les 48 inscrits ayant le plus de points.
Dans chaque tableau Dames, les 24 joueuses inscrites possédant le plus de points au classement officiel de janvier 2024, sont qualifiées.

9.2 Déroulement sportif

Dans chaque tableau, les qualifiés sont répartis par tirage au sort dans des poules de 3 participants. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés.

A l'issue des poules, les qualifiés sont placés par tirage au sort dans un tableau final de 64 (pour le tableau E), 32 (pour les autres tableaux messieurs) et de 16 (pour les dames)
Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

NOTA : selon le nombre de présents dans chaque tableau, des aménagements pourront être décidés par le juge-arbitre de l'épreuve.

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Art. 10 – Echelon régional

La Ligue organise, le 18 mai 2024 à Draveil (91), l'épreuve régionale avec les joueurs qualifiés par l'échelon départemental.
L'échelon régional est qualificatif pour l'échelon national.
La ligue détermine le nombre de qualifiés par département pour chaque tableau (inconnu pour le moment).

Art. 11 – Récompenses

Les 4 premiers de chaque tableau seront récompensés (coupes).